Geneva Event Curling Association (GECA)

Décision du comité directeur

Adoption des règles de gouvernance et d'éthique

Sur la base des articles 12 et 13 des statuts de GECA, le comité directeur adopte les articles 9 à 13 du règlement interne « Frais et gouvernance » du Curling Club Trois-Chêne Genève, dans la version jointe à la présente décision.

Ces dispositions s'appliquent aux activités de GECA. Les références au club et à ses organes désignent, pour leur application, GECA et ses organes compétents. La présente décision porte sur les règles de gouvernance et d'éthique.

Le comité charge Peter de Cruz de tenir à jour le registre des liens d'intérêts des personnes exerçant une fonction décisionnelle chez GECA et de publier les règles adoptées, le registre et les statuts de GECA.

Date de la décision 09/11/2026 Entrée en vigueur 09/11/2026

Mode d'adoption ☒ En séance ☐ Par circulation écrite
Résultat du vote Unanimité

Pour la Geneva Event Curling Association

Nom et fonction CROTTAZ Claude

Lieu et date Genève le 09/11/2026

Signature

Annexe à joindre · Règlement interne « Frais et gouvernance » signé du CC3C.